

## DÉFINITION

L'objectif de ce dispositif est de favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en Club en offrant aux écoliers de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP ou l'UGSEL et aux élèves de 6ème licenciés à l'UNSS ou l'UGSEL, la possibilité de tester différents sports au sein des Clubs partenaires de l'opération.

**Cette carte passerelle sera distribuée par les représentants USEP, UGSEL et UNSS auprès des élèves concernés.**

Tout au long de l'année scolaire, les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et Clubs gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de 3 séances maximum par Club.

**Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de prévention qui visent à promouvoir l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge**

## EN PRATIQUE



Tous les Clubs participants à l'opération sont accessibles pour les élèves et leurs familles sur la plateforme digitale Mon club près de chez moi (cf. FICHE CONSEIL N°25).

Les Clubs qui souhaitent s'inscrire au dispositif de la carte passerelle peuvent le faire en se connectant à Mon club près de chez moi et en prenant en main leur page Besport.

Ainsi, le club s'engage à accueillir gratuitement l'élève à raison de 3 séances maximum, dans la limite des places disponibles.

**Attention, seuls les clubs fédérés peuvent être référencés et être éligibles pour participer à ce dispositif.**



## INTÉRÊT



A travers ce dispositif, les Clubs fédérés vont pouvoir bénéficier d'une *communication renforcée* en direction de la jeunesse mais également de leur famille ainsi que du corps enseignant sur leur offre sportive.

Participer à cette opération *renforce l'image du Club* dans sa capacité d'accueillir de nouveau licenciés dans un cadre réglementé et favorisant l'apprentissage d'un sport dans un objectif de *santé*, de *performance* et d'*épanouissement*.

**Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des Clubs dont les Fédérations sont membres du CNOSF.**

### AVANTAGES CONSTATÉS APRÈS UN AN DE DÉPLOIEMENT NATIONAL :



- Plus de 57 % des jeunes se sont licenciés au Club après les initiations.
- Un succès auprès des élèves, des familles, des enseignants et des Clubs.
- Des rapprochements et des collaborations entre les Clubs et les écoles.
- Une meilleure connaissance des élèves et de leurs familles de l'offre sportive sur le territoire.



## ASSURANCE

Le CNOSF a contracté des garanties d'assurance individuelle accident au bénéfice des détenteurs de la CARTE PASSERELLE permettant de couvrir les risques auxquels s'exposent les enfants dans le cadre des activités testées.

Le CDOS 26 est à votre disposition  
par téléphone au 04 75 75 47 50  
ou par mail à l'adresse [cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr)  
site : <https://drome.franceolympique.com/>

Source :  
<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/>



CDOS  
DRÔME